



PAR COURRIEL

Lausanne, le 5 février 2020

Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat,
Madame la Secrétaire générale, Messieurs les Secrétares généraux,

Nous vous transmettons, ci-joint le tableau des questions orales déposées le mardi 4 février 2020, concernant l'heure des questions du mardi 11 février 2020.

DATE DE LA QUESTION	TITRE DU DEPOT	REF.	DEPT
4 février 2020	Question orale Nathalie Jaccard - Du «Fussilade» dans nos forêts ?	20_HQU_306	DTE
4 février 2020	Question orale Taraneh Aminian - Un silence assourdissant !	20_HQU_309	DFJC
4 février 2020	Question orale Florence Bettschart-Narbel - Concept 360° : où en est-on ?	20_HQU_312	DFJC
4 février 2020	Question orale Stéphane Balet - Manifestations non-violentes : la police est-elle suffisamment formée pour intervenir sans danger pour les manifestants ?	20_HQU_311	DIS
4 février 2020	Question orale Pierre Zwahlen - Les polices cantonales et régionales participent-elles à la collecte de données du Service de renseignement de la Confédération (SRC) ?	20_HQU_313	DIS
4 février 2020	Question orale Jean Tschopp - Logements d'utilité publique (LUP) : où en sommes-nous ?	20_HQU_314	DIS
4 février 2020	Question orale Axel Marion - Le Canton est-il prêt face au Coronavirus ?	20_HQU_315	DSAS
4 février 2020	Question orale Graziella Schaller - Vente de produits à base de cannabidiol : 2 poids, 2 mesures	20_HQU_317	DSAS

DATE DE LA QUESTION	TITRE DU DEPOT	REF.	DEPT
4 février 2020	Question orale Hadrien Buclin - Arrestation et renvoi imminent vers l'Italie d'un jeune homme vulnérable	20_HQU_305	DEIS
4 février 2020	Question orale Alexandre Rydlo - Infractions manifestes à la Loi sur le travail à la Vaudoise Aréna - Pourquoi en arrive-t-on à un audit plutôt qu'à un contrôle effectif de l'Inspection du travail ?	20_HQU_316	DEIS
4 février 2020	Question orale Stéphane Masson - Programme de travail conjoint entre le Canton de Vaud et les CFF, où en sommes-nous ?	20_HQU_307	DIRH
4 février 2020	Question orale Aline Dupontet - Statistique Vaud est-il sponsorisé par la BCV ?	20_HQU_308	DFIRE
4 février 2020	Question orale Céline Misiego - Criminaliser les véritables fraudeurs et non les plus précaires.	20_HQU_310	DFIRE

Nous vous présentons, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Secrétaire générale, Messieurs les Secrétares généraux, nos salutations distinguées.

Le Secrétaire général

Igor Santucci

Annexes

- *textes des dépôts*



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-HQU.306

Déposé le : 04.07.20

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Du « **Fusillade** » dans nos forêts ?

Question posée

Le Conseil d'Etat de Neuchâtel a concédé que les services de l'État emploient de manière systématique des pesticides de synthèse dans les forêts neuchâteloises. Alors que les Cantons du Valais et de Glaris ont banni cette utilisation.

Qu'en est-il dans nos forêts vaudoises ?

En remerciant le Conseil d'Etat pour sa future réponse.

Nom et prénom de l'auteur :

Jaccard Nathalie

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale
(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-HQU-309

Déposé le : 04.02.20

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Un silence assourdissant !

Question posée

Quelle ne fut pas ma stupeur d'apprendre qu'en octobre dernier une enseignante d'un établissement scolaire vaudois avait été publiquement injuriée sans que sa hiérarchie ne s'en émeuve.

À l'heure de débats sociétaux contre les discriminations, il n'est pas tolérable qu'un tag sur la voie publique liant très clairement le nom de cette femme, employée de l'Etat de Vaud, à une injure à caractère sexuel puisse passer sous silence.

Il n'est pas tolérable que la hiérarchie de cette enseignante n'ait pas réagi immédiatement en condamnant cet acte. En se comportant ainsi, la direction de l'établissement tend à banaliser de tels agissements et donne un sentiment d'impunité à leurs auteurs.

Outre l'état de choc psychologique et malgré le soutien de ses élèves, des parents et de nombreux collègues, cette victime se retrouve aujourd'hui bien seule face aux conséquences de cet acte de violence caractérisée, aucune mesure de soutien ne lui ayant été proposé.

Dès lors, je pose la question suivante :

Quelle mesure l'Etat de Vaud a-t-il pris ou entend-il prendre pour protéger et défendre efficacement cette femme enseignante contre les violences dont elle a fait l'objet dans l'exercice de sa fonction ?

Nom et prénom de l'auteur :

AMINIAN Taraneh

Signature :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-HQU-312

Déposé le : 01.02.20

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Concept 360° : où en est-on ?

Question posée

En mars 2019, le DJFC a présenté le Concept 360° qui a pour but d'aller vers une école à visée inclusive. Une consultation a été menée à la fin du printemps 2019 permettant aux différents acteurs du système scolaire (parents, familles, enseignants, etc.) de se prononcer sur ce projet. A la rentrée 2019, il a été annoncé que la mise en œuvre du Concept 360° commençait et que le processus devait durer trois ans. Il est également indiqué sur le site internet du DFJC que la première édition du Concept 360°, suite aux retours de consultation, serait publiée en octobre 2019. Or, à ce jour, il n'y a eu aucune communication du DFJC quant à une version définitive du Concept 360°. Celui-ci ayant une incidence financière sur les établissements scolaires et les communes, il serait utile de savoir ce qu'il en est.

J'ai donc l'honneur de poser au Conseil d'Etat la question suivante :

Pourriez-vous nous indiquer quand sera communiquée la version définitive du Concept 360° ?

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour sa réponse.

Nom et prénom de l'auteur :

Bettschart-Narbel, Florence

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-HQU-311

Déposé le : 01.02.20

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Manifestations non-violentes : la police est-elle suffisamment formée pour intervenir sans danger pour les manifestants ?

Question posée

Les manifestants non-violents recourent à différentes techniques, allant de la protestation ou persuasion non-violente à des méthodes d'obstruction ; dans ce dernier cas, ils mettent en jeu leurs corps en s'asseyant par terre (sit-in), en se couchant sur le sol (lie-in ou die-in) voire même en s'enchaînant de manière à ce qu'il soit impossible à des personnes extérieures d'intervenir sans porter atteinte à leur intégrité physique. Dans ce dernier cas, les manifestants recourent à des techniques très spécifiques qui doivent être connues des policières et policiers avant qu'ils n'interviennent afin de pas les blesser. Au vu de ce qui précède, je remercie le CE de répondre à la question suivante : dans quelle mesure les policiers et policières actifs dans le Canton de Vaud ont été formés à ces techniques non violentes et sont au courant des dangers encourus par les manifestants lorsqu'ils interviennent en mauvaise connaissance de cause ?

Nom et prénom de l'auteur :

Balet Stéphane

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-HQU.313

Déposé le : 06.02.20

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Les polices cantonale et régionales participent-elles à la collecte de données du Service de renseignement de la Confédération (SRC) ?

Question posée

Une délégation des commissions de gestion du Parlement estime que le SRC outrepassse ses droits en collectant des renseignements sur les élus et élus, les partis et des mouvements sociaux qui respectent le cadre démocratique. Son rapport a été publié le 30 janvier 2020. La conseillère fédérale Viola Amherd a ordonné une expertise. 7.7 millions de documents s'accumulent dans le système du SRC sans justification légale, puisqu'il n'y a pas de soupçons d'activités terroristes. Une ex-conseillère nationale apparaît plus de 70 fois dans cette banque de données pour son activité citoyenne et sa participation à des conférences internationales, en pleine contradiction avec la loi fédérale sur le renseignement (art. 5). La délégation parlementaire juge problématique l'exercice du droit d'accès aux données.

Comment la police cantonale et les polices communales ou intercommunales participent-elles à la collecte de données du Service de renseignement de la Confédération et avec quelles consignes?

Nom et prénom de l'auteur :

Zwahlen Pierre

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-HQU-314

Déposé le : 04.02.20

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Logements d'utilité publique (LUP) : où en sommes-nous ?

Question posée

Le 12.02.2017, les Vaudoises et les Vaudois acceptaient à 55.5% la loi vaudoise sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL). Au 01.01.2018 (voilà plus deux ans), la LPPPL est entrée en vigueur, suivi de son règlement d'application le 01.01.2020. La LPPPL a pour objectif la promotion et la construction de nouveaux logements qui correspondent aux besoins de la population.

La LPPPL introduit des logements d'utilité publique (LUP). Ces LUP regroupent les logements bénéficiant d'une aide à la pierre, les logements protégés destinés aux personnes âgées, logements pour étudiants (dont l'Etat contribue à la création par un prêt) et les logements à loyer abordable reconnus d'utilité publique. Le département de l'environnement est l'autorité compétente pour reconnaître le caractère d'utilité publique. Les droits d'emption ou de préemption permettent aux communes de favoriser les LUP. La pénurie de logement reste élevée dans notre canton et beaucoup de Vaudoises et Vaudois peinent à trouver des logements à loyers abordables.

De combien de projets de logements d'utilité publique le Département de l'environnement a été saisi à ce stade par les communes depuis l'entrée en vigueur du dispositif ?

D'avance merci pour votre réponse

Lausanne, le 04.02.2020

Nom et prénom de l'auteur :

Tschopp Jean

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-HQU-315

Déposé le : 04.02.20

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Le Canton est-il prêt face au Coronavirus ?

Question posée

L'épidémie actuelle du Coronavirus (2019-nCoV) apparu en Chine en décembre 2019 a été déclarée urgence sanitaire mondiale le 30 janvier dernier. A l'heure d'écrire ces lignes (mardi 4 février), le virus a contaminé plus de 20'000 personnes et provoqué le décès de 427 personnes. Plusieurs cas ont été signalés en Europe.

L'Office fédéral de la Santé public (OFSP) a mis sur pied un dispositif en réaction au Coronavirus, dont on se doute qu'il intègre les cantons. Cependant, à ma connaissance, aucune communication n'a encore été faite par l'administration vaudoise sur ce sujet. Au vu de l'importance de cette épidémie et des questions légitimes qui peuvent survenir, il conviendrait à mon sens d'informer de façon complète les habitants de notre canton.

J'ai donc l'honneur de poser la question suivante au Conseil d'Etat : peut-il faire connaître les mesures qu'il a déjà prises et/ou qu'il entend prendre dans le cas d'une apparition du virus dans notre canton ?

Nom et prénom de l'auteur :

Marion Axel

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-HQU-317

Déposé le : 04.02.20

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Vente de produits à base de cannabidiol : 2 poids, 2 mesures

Question posée

Fin octobre, un courrier du pharmacien cantonal signifiait aux pharmaciens vaudois l'obligation de prescription médicale pour la vente dans leur officine de produits contenant du CBD destiné à un usage médical.

Or, des produits identiques, affichant des indications médicales et vantant leurs effets contre les douleurs, sont, eux, en vente libre dans les shops vendant du CBD. Ces shops affichent sur leurs vitrines des messages assimilant ces produits à « ...des médicaments, qui soignent vraiment bien ». Les produits vendus dans les shops relèvent du droit sur les denrées alimentaires pour autant qu'ils ne mentionnent aucune allégation médicale ou thérapeutique.

Comment se fait-il que des produits identiques soient considérés comme denrées alimentaires et soient en vente libre dans les shops, et qu'ils soient considérés comme produits thérapeutiques en pharmacie soumis à une prescription médicale ?

Nom et prénom de l'auteur :

Jonas Keller

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :

Jonas Keller

Signature(s) :

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20 - HQU.305

Déposé le : 04.02.20

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Arrestation et renvoi imminent vers l'Italie d'un jeune homme vulnérable

Question posée

Le 14 janvier 2020, un jeune Somalien qui a fui son pays plongé dans une guerre civile meurtrière, a été arrêté par la police vaudoise et placé en détention administrative à Frambois, en vue d'un renvoi imminent vers l'Italie. Ce jeune homme, qui a une partie de sa famille à Yverdon, est décrit comme particulièrement fragile et vulnérable par des professionnels de la santé vaudois. Arrivé une première fois en Suisse en juillet 2017, il a déjà été renvoyé en Italie en février 2018, mais est revenu peu après dans le canton, auprès de sa famille.

Si le renvoi a été décidé par le Secrétariat d'Etat aux migrations, les autorités cantonales auraient pu utiliser leur marge de manœuvre pour éviter de procéder à son arrestation avant le 23 avril, date à partir de laquelle sa demande d'asile aurait pu être examinée sur le fond par les autorités suisses. Une telle retenue de la part des autorités vaudoises aurait été conforme à un récent arrêt du Tribunal administratif fédéral (E-962/2019) qui met en garde contre les renvois vers l'Italie de personnes vulnérables, en raison de l'absence de prise en charge adéquate dans ce pays.

Le Conseil d'Etat est-il prêt, au nom de motifs humanitaires, à user de sa marge de manœuvre pour que ce jeune puisse voir ses motifs d'asile enfin examinés en Suisse ?

Nom et prénom de l'auteur :

Buclin, Hadrien

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Séance du mardi 11.02.2020

20-HQU-316

Question orale

"Infractions manifestes à la Loi sur le travail à la Vaudoise Aréna - Pourquoi en arrive-t-on à un audit plutôt qu'à un contrôle effectif de l'Inspection du travail ?"

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Les Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020 (JOJ 2020) à peine terminés à Lausanne dans l'euphorie d'une réussite saluée dans le monde entier, des nombreuses médailles obtenues par nos jeunes, et d'une éventuelle possible candidature de la ville de Lausanne aux Jeux Olympiques 2030, on apprenait que le personnel du Centre Sportif de Malley (CSM), infrastructure au cœur des JOJ 2020, avait été soumis à des conditions de travail manifestement contraires à la Loi sur le travail (RS 822.11).

Au bout de plusieurs mois de travail dans de telles conditions, une partie du personnel contacte en novembre 2019 le Service de l'Emploi (SDE) pour dénoncer la situation, en alléguant notamment des durées de travail à répétition allant jusqu'à 20h/jour, du travail de nuit sans autorisation. Le SDE les invite alors à dénoncer officiellement la situation, chose réalisée en date du 13.12.2019. Le SDE fait remonter la plainte au Chef de Département lequel invite en date du 10.01.2020 le Conseil d'administration du CSM à réaliser un audit externe, dont on ne connaît ni le mandataire, ni l'objet, ni la portée exacte.

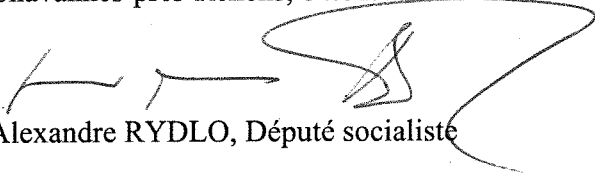
Le Canton de Vaud se glorifie pourtant d'être le canton qui réalise le plus de contrôles des conditions de travail.

Aussi je pose la question orale suivante au Conseil d'Etat.

"Infractions manifestes à la Loi sur le travail à la Vaudoise Aréna - Pourquoi en arrive-t-on à un audit plutôt qu'à un contrôle effectif de l'Inspection du travail ?"

Merci de nous éclairer.

Chavannes-près-Renens, 04.02.2020



Alexandre RYDLO, Député socialiste



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-HQU-307

Déposé le : 04.02.20

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Programme de travail conjoint entre le Canton de Vaud et les CFF, où en sommes-nous ?

Question posée

Dans son communiqué de presse du 1 novembre 2018 relatif au programme de travail conjoint entre le Canton de Vaud et les CFF, le Bureau d'information et de communication du Canton terminait son communiqué par ces deux paragraphes :

Les deux partenaires ont convenu d'éditer au printemps prochain une brochure commune qui détaillera plus précisément les périmètres prioritaires de développements pour répondre aux besoins des Vaudoises et des Vaudois, améliorer leur qualité de vie et préparer la mobilité de demain.

Le Canton présentera également l'année prochaine en détail le périmètre des études qui chercheront des solutions pour, entre autres, diminuer le temps de parcours entre Berne et Lausanne et réaliser quatre voies entre Lausanne et Genève.

Ma question en prolongement de ce qui précède :

Quand paraîtra la brochure commune Canton de Vaud et CFF ainsi que la présentation du périmètre des études du Canton ?

Nom et prénom de l'auteur :

Masson Stéphane

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part :

20-HQU-308

Déposé le :

04.02.20

Scanné le :

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Statistique Vaud est-il sponsorisé par la BCV?

Question posée

L'Annuaire Statistique 2020 préparé par Statistique Vaud est disponible depuis quelques jours. Cet ouvrage très complet regroupe un grand nombre de données quantitatives, les plus actuelles, permettant d'avoir un portrait statistique du Canton de Vaud.

Cette version, comme les précédentes, est faite « avec le soutien de la Banque cantonale vaudoise », comme l'indique la quatrième de couverture avec un encart publicitaire de la BCV à l'intérieur de l'ouvrage.

Selon la Charte de la Statistique publique de la Suisse¹, signée par l'Office fédéral de la Statistique et les différents organes cantonaux de statistique, à son article 5, il est mentionné que « L'activité statistique publique bénéficie d'une indépendance scientifique, notamment vis-à-vis du pouvoir politique et de tout groupe d'intérêt. »².

Quelles sont les modalités du soutien de la Banque cantonale vaudoise pour la publication de l'Annuaire statistique vaudois 2020?

¹ http://www.scris.vd.ch/Data_Dir/ElementsDir/2156/6/F/charte.pdf

² Ce point soulève notamment la problématique du rattachement administratif d'un bureau statistique à un département dirigé par un-e conseiller-e fédéral-e, d'état ou municipal-e qui n'est pas le sujet de cette question.

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du

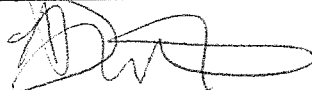
Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Nom et prénom de l'auteur :

Dupontet Aline

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :



Signature(s) :





Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-HQU-310

Déposé le : 04.02.20

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Criminaliser les véritables fraudeurs et non les plus précaires

Question posée

Le Conseil d'Etat vaudois compte criminaliser les plus pauvres en mettant en place un système de suivi GPS pour traquer les « fraudeurs » de l'aide sociale. Il s'en félicite même d'en être pionnier. Nous dénonçons cette pratique douteuse qui vise à stigmatiser les plus précaires. De plus les fraudeurs au RI, comparé à l'ensemble des bénéficiaires du RI, représentent un pourcentage quasi anecdotique.

A contrario nous savons que la somme soustraite par les riches contribuables fraudant le fisc, représente, elle, un pourcentage aucunement anecdotique. La lutte contre la fraude fiscale rapporterait des centaines de millions de francs à l'Etat, bien plus que ce nous coute les salaires des inspecteurs et inspectrices du fisc. Mais il faut pour cela mettre en place un vrai système de contrôle

Question : Est-ce que l'Etat est prêt à mettre en place un système de traque pour les fraudeurs et criminels en col blanc qui font perdre plusieurs centaines de millions francs en recette fiscale à l'Etat?

Nom et prénom de l'auteur :

Céline Misiego

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :